



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

CC/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

- 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013
- Rapporteur : Monsieur Lucien Lux
- Propositions de modifications budgétaires : présentation par le Gouvernement

*

Présents : M. Félix Braz en remplacement de M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. François Bausch

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

M. le Ministre des Finances rappelle que l'évolution du déficit du Luxembourg est négative depuis plusieurs exercices. Partant, il salue le débat et les concertations entre le Gouvernement, les groupes parlementaires et les partis politiques qui ont eu lieu suite au dépôt du projet de budget et qui ont permis d'aboutir aux amendements adoptés par le

Conseil de Gouvernement en date du 5 novembre 2012. Les tableaux annexés décrivent en détail la version amendée du projet de budget.

Grâce au programme de mesures d'économies supplémentaires (totalisant 251 MEUR, soit 181 MEUR au titre d'augmentation de recettes et 70 MEUR de réduction de dépenses), le déficit au niveau de l'administration publique, qui devait s'élever à -1,5% (soit 684 MEUR) d'après le projet de budget initial, n'atteint désormais plus que -0,8% (soit 382 MEUR) (cf. tableau 1 annexé).

Les tableaux reproduits à la page 3 de l'annexe retracent l'évolution des finances publiques de 2004 à 2013. Il en ressort que les mesures prises pour assainir les finances publiques en 2004 ont permis de renouer avec l'équilibre budgétaire. La situation s'est dégradée à partir de 2009. D'après les dernières estimations de l'IGF et des administrations fiscales, le déficit au niveau de l'administration centrale devrait s'élever à environ -1.600 MEUR (soit -3,8%) en 2012. Grâce au programme de mesures d'économies, le déficit en 2013 devrait retrouver les niveaux de 2009 ou 2010. Il est rappelé que les efforts actuels pour assainir les finances publiques devront être continués au-delà de l'exercice 2013.

Au total les dépenses seront réduites de -538 MEUR et les recettes seront augmentées de +414 MEUR, ce qui se traduira par une amélioration du solde de +952 MEUR (représentant le cumul des mesures annoncées à l'occasion de l'actualisation du programme de stabilité et de croissance, du dépôt du projet de budget et des amendements).

Les mesures de consolidation budgétaire, chiffrées à la page 9 de l'annexe, appellent les commentaires suivants :

Dépenses

- 1) Consommation intermédiaire : la réduction de 60 MEUR des dépenses concerne essentiellement les dépenses de consommation classique qui baissent de -0,8% par rapport au résultat prévisionnel de 2012 (cf. tableau P.4 de l'annexe). Certaines dépenses, comme les loyers ou encore les frais informatiques, sont incompressibles.
- 2) Les dépenses d'investissement directes et indirectes, détaillées dans le tableau P.6 de l'annexe) baissent de -287 MEUR par rapport au programme d'investissement pluriannuel. Le niveau des investissements est certes inférieur au niveau de 2012, tout en dépassant les niveaux de 2010 et 2011.
- 3) L'atténuation de l'évolution de la masse salariale de -63 MEUR est obtenue grâce notamment à la suspension de l'accord salarial (qui figurait encore dans l'actualisation du programme de stabilité) et au non-remplacement systématique des départs à la retraite.
- 4) Les subventions et primes visées sont essentiellement celles liées aux voitures (prime « car-e »).
- 5) Un certain nombre de modifications, effectuées au niveau des prestations sociales, permettent de réduire les dépenses au total de 103 MEUR :
 - le non-ajustement des pensions permet d'économiser 70 MEUR ;
 - l'augmentation tarifaire et l'abolition des heures gratuites à partir d'un certain niveau de revenus réduit de 13 MEUR les dépenses liées aux chèques service ;
 - la réduction du forfait d'éducation (« Mammerent ») de 86 à 75 EUR par enfant permet d'économiser 9 MEUR ;
 - l'ajustement vers le bas des allocations de rentrée scolaire permet d'économiser 20 MEUR.
- 6) Les mesures au niveau du Fonds pour l'emploi, consistant essentiellement en un réajustement de l'aide au réemploi ainsi que la réduction du modèle préretraite-solidarité qui est voué à disparaître, devraient permettre de réduire les dépenses de

15 MEUR. Il est rappelé que les dépenses du Fonds pour l'emploi ont été multipliées par deux en cinq ans.

Le Gouvernement a l'intention d'analyser de près les dépenses structurelles au cours des prochains mois, afin d'éviter tout dérapage.

Recettes

- 1) Impôt sur le revenu des collectivités
 - L'impôt minimal dû par les SOPARFI, qui a été introduit il y deux ans, sera augmenté de 1.500 à 3.000 EUR, ce qui devrait se traduire par 50 MEUR de recettes supplémentaires.
 - Deux taux déterminant la bonification d'impôt sur investissement seront réduits : le taux de 13% sera réduit à 12%, et celui de 3% à 2% (étant précisé que cette mesure n'aura pas d'impact sur le budget 2013).
 - L'introduction d'un impôt minimal à charge des entreprises (avec un minimum de 500 EUR pour un total bilan de 500.000 EUR) devrait rapporter 50 MEUR de recettes.
- 2) Impôt sur le revenu des personnes physiques
 - L'ajout d'un échelon taxé à 40% pour un revenu supérieur à 100.000 EUR dans la classe 1 et de 200.000 EUR dans la classe 2 devrait générer 20 MEUR de recettes supplémentaires à partir de 2014.
 - La modification du régime des stock options, notamment en ce qui concerne le champ d'application du régime, devrait rapporter 50 MEUR. Cette adaptation, qui se fera via la modification de la circulaire L.I.R n°104/2 du 11 janvier 2002, devrait générer 50 MEUR supplémentaires.
 - Le plafond des intérêts déductibles en tant que dépenses spéciales est réduit de moitié, ce qui devrait se traduire par 7 MEUR de recettes supplémentaires.
 - L'impact de la suppression de la déduction forfaitaire minimum pour frais de déplacement devrait se chiffrer à 35 MEUR.
- 3) L'introduction d'une taxe minimale sur les véhicules automoteurs de 30 EUR devrait rapporter 6 MEUR.
- 4) L'augmentation de 3% des taux d'imposition prévus pour l'alimentation du fonds pour l'emploi devrait permettre de générer un montant total de 146 MEUR (à charge des personnes physiques et des collectivités).
- 5) La réduction de 60.000 EUR à 50.000 EUR du montant maximum remboursable au titre de la TVA logement devrait générer 20 MEUR.
- 6) Enfin l'effet budgétaire de la hausse des accises sur le tabac et le diesel est estimé à 35 MEUR.

A l'issue de la présentation des mesures de consolidation budgétaire, le rapporteur du projet de loi s'exprime au nom des groupes parlementaires appartenant à la majorité. L'orateur indique que les deux groupes politiques approuvent le débat constructif qui a permis d'aboutir à ce nouveau résultat qui est plus conforme à la trajectoire définie en avril. Les mesures peuvent être considérées comme équilibrées et équitables en ce qu'elles opèrent une juste répartition des charges.

Selon l'orateur, malgré l'ajout d'un échelon taxé à 40%, l'imposition des personnes physiques au Luxembourg reste raisonnable, en comparaison avec celle des pays voisins. La part des mesures de consolidation à charge des familles paraît également acceptable, en ce qu'elle représente 2,5% du paquet total. Les mesures envisagées au niveau du fonds pour l'emploi semblent sensées : d'une part, la préretraite-solidarité concerne actuellement 350 bénéficiaires et, d'autre part, l'aide au réemploi a fait l'objet de certains abus qui justifient un réajustement

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Pour assainir durablement les finances publiques il faudra effectuer des adaptations structurelles au-delà des mesures actuelles. Une partie de ces nouvelles mesures devra déjà être prise en compte par l'actualisation du programme de stabilité d'avril 2013 et intégrée dans le projet de budget 2014.

La réduction du forfait d'éducation (« Mammerent ») s'applique à toutes les bénéficiaires - actuelles et futures - à partir de 2013.

Pour le détail de la baisse de -287 MEUR des dépenses d'investissement, il est proposé d'inviter le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

*

En raison des amendements au projet de budget, il sera proposé à la Conférence des Présidents de reporter la présentation en séance publique du rapport (initialement prévue le 4 décembre 2012) au 11 décembre 2012. La présentation par le Gouvernement pourrait ainsi avoir lieu le lendemain et les débats pourraient figurer sur l'ordre du jour du 13 décembre.

Partant, la réunion du 29 novembre, qui devait avoir pour objet la présentation et l'adoption du projet de rapport, sera reportée au 6 décembre 2012 à 9 heures.

Les membres de la Commission proposent en outre de convoquer une réunion jointe avec les membres de la Commission du Développement durable et de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire le 14 novembre 2012 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

Cession des parts de l'Etat luxembourgeois dans Cargolux aux investisseurs du Qatar
(suite aux demandes des groupes et sensibilité politiques DP, déi gréng et ADR)

Luxembourg, le 6 novembre 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter

Annexe : « Projet de budget 2013 » : tableaux 1 à 9 distribués lors de la réunion

20
13



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Projet de budget 2013
Solde 2013 de l'Administration publique

- En % du PIB	2013
- Administration publique.	-0,8%
- Administration centrale.	-2,3%
- Administrations locales.	0,0%
- Sécurité sociale.	1,4%

- En millions	2013
- Administration publique.	-382,9
- Administration centrale.	-1 041,3
- Administrations locales.	11,2
- Sécurité sociale.	647,2

2013



②

Projet de budget 2013

Recettes et Dépenses de l'Administration centrale

	2011 Compte	2012 Prévisions	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 975,3	14 152,1	+176,8	+1,3%
Recettes totales.	11 735,7	12 327,2	13 110,8	+783,5	+6,4%
Besoin de financement. ...	-997,2	-1 648,1	-1 041,3	+606,7	-

Note:- Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

- * Variation des prévisions de 2013 par rapport aux prévisions de 2012.

2013



3

Projet de budget 2013 Evolution des Finances publiques

En % du PIB	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique	-1,2%	0,0%	1,3%	3,7%	3,0%	-0,7%	-0,8%	-0,3%	-2,0%	-0,8%
Administration centrale	-2,6%	-1,2%	-0,6%	0,9%	-0,2%	-2,5%	-2,5%	-2,3%	-3,8%	-2,3%
Administrations locales	-0,1%	-0,3%	0,2%	0,4%	0,4%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Sécurité sociale	1,5%	1,5%	1,8%	2,4%	2,7%	1,9%	1,6%	1,9%	1,7%	1,4%

Note: * Compte prévisionnel.

En millions	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique	-332,8	6,0	453,9	1 382,2	1 191,6	-276,9	-331,4	-140,4	-865,9	-382,9
Administration centrale	-713,9	-359,7	-219,1	355,9	-59,9	-958,7	-1 015,1	-997,2	-1 648,1	-1 041,3
Administrations locales	-24,8	-88,2	71,3	138,7	169,8	-49,0	56,5	31,0	23,2	11,2
Sécurité sociale	405,9	453,9	601,7	887,6	1 081,8	730,9	627,2	825,9	759,0	647,2

Note: * Compte prévisionnel.

2013



4

Solde de l'administration centrale (selon le SEC95)

1) Evolution par rapport au budget voté

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 739,5	14 152,1	+412,6	+3,0%
1. Consommation Intermédiaire.	929,1	1 002,2	1 049,3	+47,1	+4,7%
2. Formation de capital.	953,8	1 048,9	946,5	-102,4	-9,8%
3. Rémunération des salariés.	2 571,7	2 736,3	2 855,9	+119,7	+4,4%
4. Subventions.	621,0	698,5	745,9	+47,4	+6,8%
5. Revenus de la propriété.	202,3	225,8	218,1	-7,6	-3,4%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1 082,2	1 132,5	1 228,6	+96,1	+8,5%
7. Prestations sociales en nature.	55,1	52,3	46,7	-5,5	-10,6%
8. Autres transferts courants.	5 682,4	6 025,2	6 301,5	+276,3	+4,6%
9. Transferts en capital.	625,2	808,5	761,9	-46,6	-5,8%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	10,1	9,4	-2,3	-11,7	-124,6%
Recettes totales.	11 735,7	12 596,3	13 110,8	+514,5	+4,1%
11. Impôts sur la production.	5 006,2	5 477,0	5 670,1	+193,2	+3,5%
12. Impôts courants sur le revenu.	5 287,9	5 735,3	5 977,6	+242,3	+4,2%
13. Autres recettes.	1 441,6	1 384,0	1 463,0	+79,0	+5,7%
Besoin de financement.	-997,2	-1 143,2	-1 041,3	+101,9	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

-* Variation par rapport au budget de 2012 des prévisions de 2013.

2) Evolution par rapport au résultat prévisionnel de 2012

	2011 Compte	2012 Prévisions	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 975,3	14 152,1	+176,8	+1,3%
1. Consommation Intermédiaire.	929,1	1 057,2	1 049,3	-7,9	-0,8%
2. Formation de capital.	953,8	1 074,9	946,5	-128,4	-11,9%
3. Rémunération des salariés.	2 571,7	2 746,3	2 855,9	+109,6	+4,0%
4. Subventions.	621,0	726,3	745,9	+19,5	+2,7%
5. Revenus de la propriété.	202,3	234,1	218,1	-16,0	-6,8%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1 082,2	1 208,5	1 228,6	+20,1	+1,7%
7. Prestations sociales en nature.	55,1	58,3	46,7	-11,6	-19,8%
8. Autres transferts courants.	5 682,4	6 085,0	6 301,5	+216,5	+3,6%
9. Transferts en capital.	625,2	807,8	761,9	-45,9	-5,7%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	10,1	-23,3	-2,3	+21,0	-90,1%
Recettes totales.	11 735,7	12 327,2	13 110,8	+783,5	+6,4%
11. Impôts sur la production.	5 006,2	5 432,7	5 670,1	+237,4	+4,4%
12. Impôts courants sur le revenu.	5 287,9	5 511,8	5 977,6	+465,8	+8,5%
13. Autres recettes.	1 441,6	1 382,7	1 463,0	+80,3	+5,8%
Besoin de financement.	-997,2	-1 648,1	-1 041,3	+606,7	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

-* Variation par rapport aux prévisions de 2012 des prévisions de 2013.

2013



5

Projet de budget 2013

Evolution des principales recettes de l'Etat

(selon la loi sur la comptabilité de l'Etat)

	Compte 2011	Prévisions 2012	Projet 2013	Variation en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1 573,8	1 550,0	1 560,0	+0,6%
Impôt sur les traitements et salaires	2 314,2	2 400,0	2 660,0	+10,8%
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	2 233,4	2 453,2	2 642,7	+7,7%
Taxe d'abonnement sur les titres de société	617,9	606,0	600,0	-1,0%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

	Compte 2011	Budget 2012	Projet 2013	Variation en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1 573,8	1 550,0	1 560,0	+0,6%
Impôt sur les traitements et salaires	2 314,2	2 650,0	2 660,0	+0,4%
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	2 233,4	2 400,7	2 642,7	+10,1%
Taxe d'abonnement sur les titres de société	617,9	630,0	600,0	-4,8%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

2013



6

Projet de budget 2013

Dépenses d'investissement de l'administration centrale (en millions) (directs et indirects)

(en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Investissements directs	824	761	753	753	751	1 019	954	1 075	946
variation.	-	-7,6%	-1,1%	0,0%	-0,3%	35,7%	-6,4%	12,7%	-11,9%
Investissements indirects	573	528	578	567	669	674	625	808	762
variation.	-	-7,9%	9,3%	-1,8%	17,9%	0,7%	-7,2%	29,2%	-5,7%
Dépenses d'investissement en valeur.	1 398	1 290	1 331	1 320	1 420	1 693	1 579	1 883	1 708
en % du PIB.	4,6%	3,8%	3,5%	3,3%	3,7%	4,2%	3,7%	4,3%	3,8%
variation.									-9,3%

Note: *Prévisions 2012

2013



7

Investissements de l'Administration centrale

	2011	2012	2013
Formation de capital (Investissements directs)			
- pluriannuel 2011-2015*.....	1 075	1 049	1 116
- nouveau programme.....	954	1 075	946
- différence.....	-122	+26	-170
Transferts en capital à payer (Investissements indirects)			
- pluriannuel 2011-2015*.....	745	809	879
- nouveau programme.....	625	808	762
- différence.....	-120	-1	-117
Total			
- pluriannuel 2011-2015*.....	1 821	1 857	1 996
- nouveau programme.....	1 579	1 883	1 708
- différence.....	-242	+25	-287

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

*Octobre 2011

2013



Projet de budget 2013 (selon la loi sur la comptabilité de l'Etat)

- Tendances globales

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet amendé	Variations	
				en millions	en %
Budget courant					
Recettes	10 266,4	10 632,5	11 144,0	+511,5	+4,8%
Dépenses	9 493,1	10 175,1	10 787,2	+612,1	+6,0%
Excédents	+773,3	+457,4	+356,9	-	-
Budget en capital					
Recettes	100,9	59,8	57,4	-2,5	-4,1%
Dépenses	1 235,4	913,1	974,9	+61,8	+6,8%
Excédents	-1 134,5	-853,2	-917,5	-	-
Budget total					
Recettes	10 367,3	10 692,4	11 201,4	+509,1	+4,8%
Dépenses	10 728,6	11 088,2	11 762,1	+673,9	+6,1%
Excédents	-361,2	-395,8	-560,6	-	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros et ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts.

2013

9



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013

Mesures de consolidation budgétaire

	Total
Dépenses	
1) Consommation intermédiaire (frais de fonctionnement)	-60
2) Dépenses d'investissement directes et indirectes	-287
3) Atténuation de l'évolution de la masse salariale	-63
4) Subventions, primes	-10
5) Prestations sociales	-103
- Ajustement pension: 70 mio - Forfait d'éducation : 9 mio	
- Chèques service: 13 mio - Alloc. rentrée scol. : 11 mio	
83 mio 20 mio	
6) Mesures au niveau du Fonds pour l'emploi (réemploi, préretraite-solidarité)	-15
Total dépenses	-538
Recettes	
1) Impôt sur le revenu des collectivités :	
- Soparfi	+50
- Diminution de la bonification d'impôt sur investissements	-
(Répercussion budgétaire : 20 mio à partir de 2014)	
- Impôt minimal à charge des entreprises	+50
2) Impôt sur le revenu des personnes physiques :	
- Ajout d'un échelon taxé à 40% pour un revenu dépassant 100.000 euros dans la classe 1 et 200.000 euros dans la classe 2	+15
(A partir de 2014, la recette supplémentaire est estimée à 20 mio)	
- Adaptation du régime des stock options	+50
- Intérêts débiteurs sur la consommation	+7
- Forfait kilométrique (suppression de la déduction forfaitaire des 4 premiers km) ..	+35
3) Taxe sur les véhicules automoteurs	+6
4) Mesures au niveau des impôts de solidarité (ménages & entreprises)	+146
5) TVA sur le logement (réduction du montant maximum remboursable)	+20
6) Accises tabac et diesel	+35
Total recettes	+414
Amélioration du solde	+952